



Cellule de vigilance sécheresse

Réunion du jeudi 18 août 2022 – 10h30 - 12h00

Relevé de décisions

La liste des membres de la cellule de vigilance présents est jointe en annexe.

M. le Préfet présente l'objectif de cette cellule de vigilance qui vise à faire un point de l'évolution de la situation depuis la dernière réunion du 10 août, notamment sur l'alimentation en eau potable et à présenter un bilan sur la mise en place de mesures de gestion particulière du barrage de Saint-Savinien pour le week-end du 15 août (grandes marées et gestion du bouchon vaseux).

La cellule de vigilance du 10 août a permis la signature d'un nouvel arrêté de restriction tous usages avec des mesures renforcées, en vigueur depuis le 12 août.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Point sur l'évolution de la situation hydrologique et des usages (pluviométrie, eaux superficielles, état des lieux (OFB), eaux souterraines, situation de l'alimentation en eau potable (ARS), situation du fleuve Charente et projections (EPTB), point agronomique (OUGC)

2- Point sur les indicateurs et restrictions des usages de l'eau en cours et échanges sur les prévisions et mesures éventuelles de gestion à mettre en place (DDTM)

1 – Point sur l'évolution de la situation hydrologique et des usages

• **Pluviométrie/état des sols**: données techniques et analyse transmises par Météo France (présentation DDTM)

Au cours de la première quinzaine d'août, le cumul pluviométrique est très faible. Il est surtout lié à la situation orageuse du samedi 13 août. Sur la majorité du territoire, on relève 2 à 8 mm (soit un déficit de l'ordre de 60 à 80%). La ligne orageuse s'est révélée un peu plus active dans le sud Saintonge apportant 15 à 20 mm. L'état des sols reste globalement très sec.

Les prévisions pour les jours à venir annoncent quelques pluies vendredi et une remontée des températures avec un temps ensoleillé pour la semaine prochaine. Le scénario « plus chaud que la normale » pour les tendances saisonnières d'août à octobre 2022 est le plus probable pour la France.

• **Débit des cours d'eau – eaux superficielles** : Données transmises par la DREAL NA (présentation DDTM).

Tous les cours d'eau ont réagi au léger épisode pluvieux, ce qui a permis pour certains cours d'eau comme la Seudre ou la Charente de ne pas franchir le débit de crise. Toutefois, la pluviométrie est insuffisante pour une stabilisation des débits ou une remontée durable à des niveaux proches de normale. Ainsi, la baisse des débits est de nouveau constatée et les niveaux sont proches des minimas voire inférieurs au débit de crise pour la majorité.

• **État des milieux** – réseau ONDE (observatoire national des étiages) données et présentation OFB.

Il n'y a pas eu de nouvelle campagne d'observation dans le cadre du protocole de suivi du réseau ONDE depuis la dernière cellule de vigilance du 10 août. Toutefois, l'OFB présente une campagne d'observation réalisée le 15 août 2022, à la demande de la DDTM, sur le secteur situé hors zone de répartition des eaux (ZRE) en limite du département de la Gironde sur le bassin versant de la Livenne. Les conclusions de cette observation montrent que les principaux cours d'eau se trouvent en situation « d'écoulement visible ».

• **Eaux souterraines** : données fournies par le BRGM et ARB Région Nouvelle Aquitaine (présentation DDTM)

À la fin du mois de juillet, l'année 2022 se situait au 2ème rang des années les moins favorables, aujourd'hui au 5ème rang. En effet, au 16 août, après les pluies du week-end, on constate moins de points inférieurs à la moyenne et dans une situation inférieure aux minimas. Même si un léger remplissage des nappes est constaté avec les pluies, depuis le début du mois, l'évolution des nappes reste à la baisse. Les améliorations de remplissage constatées aux piézomètres, quelles que soient les nappes, ne devraient rester que temporaires au regard des prévisions météorologiques. Si les conditions sèches et chaudes reviennent dès la semaine prochaine, la baisse du remplissage devrait reprendre rapidement.

• **Alimentation en eau potable** : données de l'ARS, Eau 17 et la CDA de la Rochelle (présentation ARS)

L'ARS indique qu'après les pics de consommations observés en milieu de semaine dernière (canicule) et au début du week-end du 15 août, les consommations diminuent d'environ 15 % à 20 % (baisse des températures, météo moins ensoleillée). Les niveaux piézométriques des nappes du département continuent à baisser. De nombreux captages montrent des niveaux équivalents voire inférieurs aux minima connus pour la saison. Avec la diminution des prélèvements de ces derniers jours, certains ouvrages se stabilisent à des niveaux très bas.

Les points de vigilance sont exposés :

- Réseau littoral : ajustement de la répartition des prélèvements notamment entre le captage du Bouil de Chambon à Trizay et la résurgence de Lucérat à Saintes qui montre des signes de faiblesse afin de maîtriser les risques d'inversions de flux, pouvant générer des dégradations de la qualité de l'eau pompée.
- Les captages de La Bourgeoisie et Pompierre à Saujon et Le Chay (Pays Royannais) accusent une forte baisse depuis le 1^{er} août, pour atteindre des niveaux piézométriques très bas (inférieurs aux minima connus).
- La baisse continue des niveaux piézométriques sur les captages de l'Aunis (Fraise/Bois Boulard et Anais) conduit à y limiter la production. Cette baisse de production est, pour l'instant, compensée par des apports de l'usine de Coulonge.

Il y a nécessité de maintenir une forte vigilance sur les eaux souterraines et superficielles afin de préserver le potentiel de production et garantir la qualité de l'eau des ouvrages stratégiques du département tant que la période d'étiage, au moins jusqu'à fin septembre, n'est pas intervenue.

La CDA précise que, sur l'agglomération de la Rochelle, la consommation a diminué de 2000 m³ par rapport à la semaine précédente et que les captages se stabilisent en situation basse sous l'effet de l'arrêt de l'irrigation. La CDA reste très vigilante vis-à-vis du bouchon vaseux pour les grandes marées du 10 septembre.

A titre dérogatoire, la CDA demande s'il est possible de réutiliser les eaux usées traitées de manière urgente.

M. le Préfet répond que ses services sont à la disposition de la CDA pour étudier rapidement les propositions qui leur seraient présentées sur la réutilisation des eaux usées traitées.

Eau17 précise qu'une vigilance accrue se porte sur les zones karstiques jusqu'à la fin du mois de septembre et que la retenue de Saint-Hippolyte est gérée en concertation avec l'UNIMA.

- **Situation du fleuve Charente et projections** : données et présentation EPTB Charente

Les barrages sont actuellement remplis à 43% pour un débit lâché de 3,2 m³/s. Suite à une simulation de la situation du fleuve Charente, une diminution des lâchers interviendra pour assurer un soutien efficace aux mois de septembre et octobre.

- **Agronomie, stade des cultures** : données de l'OUGC Saintonge (présentation OUGC).

L'OUGC Saintonge présente le stade et l'état des cultures ainsi que la nécessité d'eau pour plusieurs cultures (maïs semence, maraîchage, arboriculture...).

2 – Point sur les restrictions des usages de l'eau en cours et échanges sur les prévisions et mesures éventuelles de gestion à mettre en place (données et présentation DDTM)

- **Point sur les restrictions des usages de l'eau en cours – usage irrigation**

La DDTM présente les mesures de restrictions de l'eau à usage d'irrigation. Au 18 août sur le périmètre EPMP, tous les bassins de gestion sont en crise : interdiction totale de prélèvements à usage d'irrigation y compris cultures dérogatoires.

Sur le périmètre de l'OUGC Saintonge : 3 bassins sont en crise (Boutonne, Gères Devise et Antenne Rouzille), 4 bassins en coupure (Charente aval, Bruant, Seudre aval et moyenne), 3 bassins en mesure d'alerte (7 % volume hebdomadaire + mesures préventives pour la Seugne, Seudre aval et Fleuves Côtiers de Gironde)

Les bassins sans franchissement de seuil d'alerte sont en mesures préventives (cas de l'Arnoult).

Les autres bassins (Cogest'eau/Dordogne) sont en coupure sur Isle aval et Dronne aval, et en crise pour l'Aume Couture et le Né.

3 – Échanges sur les prévisions et mesures de gestion éventuelles à mettre en place.

• Mise en place de mesures de restriction de l'irrigation hors zone de répartition des eaux en coordination avec la Gironde (DDTM)

L'ensemble du département connaît une situation hydrologique qui peut être associée à un niveau de crise. Ainsi, il est proposé de mettre en place des mesures de restrictions pour les usages à des fins d'irrigation y compris sur les zones non couvertes par un arrêté cadre et situées hors zone de répartition des eaux (ZRE) sur lesquelles s'appliquent actuellement les mesures de restriction tous usages mais pas de limitation pour les usages d'irrigation.

Le bassin de Livenne situé au sud du département proche des bords de Gironde, est partagé avec le département de la Gironde. Celui-ci vient de prendre des mesures d'alerte renforcée correspondant à 3,5 jours d'arrêt d'irrigation par semaine (mercredi après midi, jeudi, samedi et dimanche). La Charente-Maritime couvrant la tête de ce bassin, une harmonisation des mesures avec le département de la Gironde est proposée.

Pour les îles d'Oléron et de Ré, au regard de la ressource en eau disponible limitée, une mesure de niveau coupure sauf cultures dérogatoires autorisées est proposée.

La Fédération de Pêche informe du suivi des écoulements réalisés et précise que, sur le bassin de Arnoult, bien qu'il n'y ait pas d'arrêté de restrictions en ce moment, le cours d'eau de l'Arnoult est en difficulté et présente plusieurs points en assec.

• Ajustement des restrictions tous usages (DDTM)

Un ajustement des mesures de restrictions tous usages est soumis à l'avis de la cellule de vigilance. Il s'agit d'interdire l'arrosage des pistes d'hippodrome (autorisé actuellement de 20 h à 08 h) pour correspondre à un niveau de restriction similaire aux autres usages équivalents.

• Remplissage des mares de tonne

L'ouverture anticipée de la chasse au gibier d'eau se tient le 21 août. Conformément aux règles définies dans l'arrêté cadre spécifique à cet usage, deux bassins (marais Nord et Sud des Bords de Gironde) ont été autorisés au remplissage et remise à niveau des mares de tonne, dans la limite de 1 ha par mare, à compter du 11 août.

Sos Rivières s'interroge sur l'interdiction d'arrosage des golfs. Il est répondu que les mesures mises en place dans le département sont conformes à l'accord national défini au niveau interministériel.

La Fédération de Pêche déplore la situation catastrophique des cours d'eau dont la moitié sont en assec et regrette que la gestion de l'eau ne favorise pas suffisamment le bon état des cours d'eau.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) précise qu'il existe une étude de faisabilité sur la récupération des eaux traitées et fait part d'une possibilité d'intervention notamment sur la station d'épuration des eaux usées de la CDA à la Rochelle et sur le Curé avec un raisonnement à l'échelle du bassin versant. La récupération des eaux usées traitées peut être envisagée dans la mesure où cela ne constitue pas des mesures négatives pour les rejets en mer ou en rivières notamment pour le soutien de débit.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne confirme avoir le même positionnement que AELB.

Le président de la Chambre d'Agriculture 17 demande une dérogation à l'interdiction d'irriguer sur les bassins en crise pour des maraîchers ayant de petites surfaces de l'ordre de 1 ha, installés récemment et avec des contrats en circuits courts. Il s'agirait de volumes de 200 à 250 m³/ha pour subvenir à leur besoin.

M. le Préfet lui propose de formaliser la demande en la précisant et en adressant une liste à la DDTM.

Du fait de la sécheresse caractérisée dans le département, M. le Préfet indique la tenue prochaine d'un comité de suivi de la situation agricole qui permettra de faire un premier bilan des conséquences pour l'agriculture. Ce comité réunira l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et professionnels afin d'avoir une vision objective et partagée des difficultés actuelles rencontrées (mais aussi celles à venir) par les exploitants et les entreprises des différentes filières agricole et agroalimentaire. Le Conseil départemental sera associé à cette réunion.

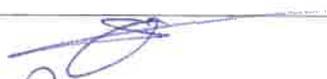
M. le Préfet conclut la cellule de vigilance en remerciant les participants, en résumant les décisions prises lors de cette cellule de vigilance consistant au déclenchement de mesures de restriction pour l'irrigation dans des zones hors répartition des eaux (bassin de la Livenne, îles d'Oléron et de Ré) et à un ajustement pour les autres usages. Il invite les membres de la cellule de vigilance à se retrouver le mercredi 24 août 2022 à 10h30.

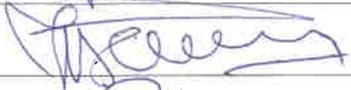
Le Préfet,



Nicolas BASSELIER

Cellule de vigilance du 18 Août 2022

Structure	Nom - Prénom	Signature
Préfet	BASSELIER Nicolas	
Préfecture Direction des Sécurités	BOURREAU Christelle	
Sous-Préfet de Rochefort		
Sous-Préfète de Saintes		
Sous-Préfète de Jonzac		
Sous-Préfet de Saint Jean d'Angely		
DDTM	PRIOU Alain	
DDTM	NANSON Christophe	
DDTM	FONTAINE Yann BARUS Jennifer BARONX Christine	
ARS	MAUR LAUDIX	
OFB SD17	RUVIN Guillaume	
Gendarmerie	ADICHEVRIER C	
IFREMER		
Conseil Départemental 17	Manuelle HERAULT Françoise DE ROFFIGNAC	
EPTB Charente	OUZOG Roman	
EAU 17	PITHON Jérôme LEPINE Joëlle	
CdA La Rochelle	Serge CEAUX Yann GUYOMARCH Guillaume KRABAL	
CRC (comité conchyliculture)		
OUGC Saintonge	Elisabeth Moir	
OUGC Saintonge	Julie MONROUX	
Chambre d'agriculture 17	FRANQUARD cédric	
Aquanide 17		
OUGC EPMP		
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique 17	FRADELIZI Paul	

Nature Environnement 17	BOMARE Marie	
SOS Rivières	DEMAIGES Louis	
UNIMA	ROBIN Fx	
Fédération des chasseurs 17		
Association des maires de Charente-Maritime		
Agence de l'eau Loire - Bretagne	RAYNARD Olivier	

en visio Agence de l'eau
Adour Garonne

RAMBAUD Sylvie